

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Épinal

Introduction

Dans le contexte actuel d'urgence climatique, il est nécessaire de favoriser les mobilités douces. Les questions suivantes correspondent aux propositions que nous avons formulées dans le manifeste déposé sur la plateforme au format PDF.

Nous invitons tous les candidats à se positionner sur les propositions suivantes.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 2 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 300 000 euros

En ce qui concerne le budget, la FUB recommande entre 10 et 25 euros par habitant et par an. Un budget de 300 000 euros pour Epinal serait donc le minimum recommandé.

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Action n°3 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Les techniciens qui s'occupent de l'aménagement urbain doivent être formés afin de fournir des infrastructures adaptées à tous les usagers.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

- quai de Dogneville
- rue de Nancy (en double-sens)
- rue St Michel
- Saut le Cerf
- grands axes de manière générale et rues fréquentées

Action n°5 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Le réseau existant mériterait d'être mieux signalé. Il est nécessaire de former un réseau continu et efficace (sans détour).

Action n°6 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de

hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°8 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Les rues résidentielles, les rues autour du centre-ville et les abords des écoles devraient être limités à 30 km/h.

Action n°9 :

Transformer en zone piétonne l'hypercentre et la presque-île.

Action n°10 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux. *Les sas vélo doivent être accessibles via une bande cyclable d'au moins 10 mètres. Les double-sens cyclables doivent être signalés pour rappeler aux usagers (automobilistes comme cyclistes) que toutes les rues limitées à 30 km/h sont autorisées en double-sens cyclable.*

Action n°11 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement Encourager l'utilisation des parkings relais (avec navette) pour décongestionner le centre-ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°12 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Les zones commerciales ainsi que toutes les administrations et établissements publics sont à traiter en priorité. Il existe également des dispositifs temporaires adaptés aux événements ponctuels.

Action n°13 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°14 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°15 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°16 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Ces associations peuvent accompagner la ville dans sa transition vers des mobilités plus douces.

Promouvoir une culture vélo

Action n°17 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Beaucoup de personnes ne savent pas faire du vélo en ville et/ou se sentent en insécurité sur la route.

Action n°18 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°19 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°20 :

Créer une “journée sans voiture”. Cela pourrait être en lien avec les Folles Journées du Vélo.
Un telle journée permettrait aux automobilistes de se rendre compte que d'autres moyens de déplacement sont possibles.

Action n°21 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°22 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.